

CLUB JEUNES



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'inscription : Date d'adhésion :

Quotient familial : 1 (<400) 2 (de 401 à 796) 3 (de 797 à 1196) 4 (> 1197)

Informations générales

Nom : Prénom : G F

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone du jeune : Email du jeune :

N° d'allocataire CAF : OU N° d'allocataire MSA :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Email : Je ne souhaite pas recevoir des informations par email

Le jeune dépend t'il de l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer ou DASS) ? Oui Non

Autorisations parentales

1. Je soussigné(e), responsable de
Autorise / n'autorise* pas la diffusion des photos ou vidéos faites de mon fils/ma fille*
2. Autorise / n'autorise* pas les animateurs de l'accueil jeunes à transporter mon enfant sur les lieux des activités.
3. Autorise / n'autorise* pas mon enfant à quitter seul(e) l'accueil jeunes pour rentrer au domicile

Date : mention « Lu et approuvé » et signature

*Rayer la mention inutile

Règles de vie

Les règles de vie sont tous simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance.

Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.

1. Respect des personnes .

Les violences physiques et morales (bagarres, moqueries, humiliation, bizutage) ne seront pas tolérées. Elles seront donc sanctionnées. La politesse ne coûte rien. On s'écoute et on se doit de respecter toutes personnes intervenant à l'accueil jeunes et dans l'enceinte de la Gare (enfants, parents, adhérents aux activités de l'association AVEC) le voisinage et les personnes que vous serez amenés à rencontrer lors des sorties et séjours.

2. Respect des locaux.

Il est nécessaire de savoir que les locaux sont nettoyés après chacun de nos passages, donc nous repartons en laissant derrière nous un endroit ordonné. Toutes les dispositions sont prises pour que vous soyez à l'aise. Les jeunes participent au rangement des espaces dédiés et du matériel.

3. Respect du matériel.

Le matériel est disponible pour tous, donc vous ne le prenez pas pour votre intérêt personnel. Le vol est interdit. Vous utilisez le mobilier et le matériel de la structure (ou en sortie et séjours) dans sa fonction précise. L'achat du matériel est limité et organisé. En cas de détérioration, cet acte pénalisera les futures activités du groupe et engagera votre responsabilité.

4. Respect du planning d'activité.

Nous préparons un planning ensemble, du matériel est acheté en conséquence et des intervenants extérieurs peuvent être sollicités. Il est donc logique de se tenir à nos choix pour vous donner entière satisfaction. Seules les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants. L'équipe d'animation s'engage à proposer une activité de remplacement en tout cas. De plus, nous pouvons ajouter dans nos programmes les activités que vous souhaitez dans le cadre des démarches de projets gérés par les jeunes.

5. Quelques règles complémentaires

- Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'enceinte des locaux de l'accueil jeunes.
- Le centre se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
- Toutes ces règles devront être respectées sous peine de sanctions. L'équipe se rassemblera et prendra des mesures nécessaires selon l'importance du manquement (ceci pouvant conduire à une exclusion partielle ou définitive)
- En cas de dégradation, nous ferons appel aux assurances des parents.

Ce document devient le contrat moral qui nous lie. En le signant, tu t'engages à te conformer personnellement à celui-ci dans tes actes.

Signature du jeune :

En le signant, les parents s'engagent à autoriser le jeune à pratiquer toutes les activités organisées par l'association AVEC dans le cadre des activités de l'accueil jeunes et dans le respect des règles énoncées auparavant.

Signatures des parents :

Informations diverses

Tous les jeunes de 11 à 17 ans seront accueillis (en regard du respect des effectifs DDCS). Cette structure est basée sur un fonctionnement d'accueil libre. Les jeunes vont et viennent suivant leurs envies et besoins.

En adhérant au « club jeunes », les jeunes ainsi que leurs familles s'engagent à respecter les règles de vie que vous devez signer sur le dossier d'inscription.

Horaires d'ouverture

En période scolaire

A la Gare

les mardis, de 16h à 19h : Aide aux devoirs

les mercredis de 14h à 19h :

- Accueil libre

- Atelier musique (sur inscription)

les samedis : Activités et sorties (sur inscription)

Au collège du Calavon

les mardis de 12h à 14h

Pendant les vacances scolaires

Horaires en fonction du programme d'activité

Documents à fournir

- dossier présent rempli (informations générales, règles de vie et fiche sanitaire complète)
- 1 photo d'identité
- certificat médical (activité multisports)
- justificatif de domicile
- attestation quotient familial ou relevé d'imposition (EN COURS DE VALIDITE)
- le règlement des frais d'inscription
- attestation de sécurité sociale (tous les documents sont soumis à la confidentialité des administrateurs du club jeunes)

Tarifs

Quotient familial €	Tranche	Inscription annuelle de septembre 2016 à août 2017 CEJ*	Inscription annuelle de septembre 2016 à août 2017 HORS CEJ*
<400	1	10,00 €	25,00 €
401 à 796	2	13,00 €	28,00 €
797 à 1196	3	17,00 €	31,00 €
>1197	4	20,00 €	35,00 €
+ Adhésion à l'association A.V.E.C obligatoire 10€ (valable jusqu'en septembre suivant)			

Symbole € : participation financière complémentaire sur certaines activités suivant le Quotient Familial (sauf hors CCC la tranche 4 s'appliquera pour les activités à participation complémentaire).

Contact

Nota bene : *CEJ = Contrat Enfance Jeunesse comprenant les villages suivants : Maubec, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Oppède, les Beaumettes

Ronan BROUSSIER, Responsable coordinateur du pôle jeunesse famille de l'association AVEC

La Gare / Association AVEC. 105 quai des Entreprises - Coustellet 84660 Maubec

Téléphone : 0783894354 / 04.86.50.80.10

Mail : jeunesse@aveclagare.org // Site : www.aveclagare.org //

Fb : Jeunesse LaGare

Agréements :

DDCS Vaucluse N°84-071-810-05 / 084ORG0228

Association de jeunesse et éducation populaire N°84-555



**Certificat médical de non contre indication à la pratique sportive
dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineur**

Je soussigné(e)

Docteur en médecine, demeurant.....

Cerfitifie avoir examiné né le

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique des sports suivants dans le cadre d'un accueil collectif de mineur (rayer seulement les sports contre indiqués)

Ski nautique et disciplines associées / Alpinisme

Spéléologie / Canoë et kayak et disciplines associées

Sports de combat / Canyonisme (descente de cayon)

Activités de loisirs motorisées / Equitation

Snoerkelling / Plongée

Tir à l'arc / Escalade

Tir avec armes à air comprimée / Voile

Randonnée / Raquettes à neige

VTT (vélo tout terrain) / Ski

Parcours acrobatique en hauteur

Fait à Le

Cachet et signature du médecin



1 - ENFANT

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)
